

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1242

présenté par

Mme Élisa Martin, Mme Amrani, M. Bernalicis, M. Coulomme, Mme Legrain, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et M. Vannier

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 6 par les mots :

« pris après avis de l’Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre le décret qui définira la liste des indicateurs de l’index séniors après consultation de l’Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.